

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**FASSNET 2**

Version 4.2 Date d'impression 31.10.2019 Date de révision 19.03.2019  
Révision GMI 19.12.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : FASSNET 2  
Nom de la substance : hypochlorite de sodium, solution  
No.-Index : 017-011-00-1  
No.-CAS : 7681-52-9  
No.-CE : 231-668-3  
No. enr. REACH EU : 01-2119488154-34-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant terrasse, dalles, façade

Utilisations déconseillées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

: GMI  
21 rue de l'Orgeval  
77120 Coulommiers  
Téléphone : 01 64 03 50 50  
Téléfax : 01 64 03 50 67  
Adresse e-mail : reglementation@gmisa.fr  
Personne :  
responsable/émettrice

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence :

Accès aux centres anti-poisons de France  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24

## FASSNET 2

Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59 (international)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système respiratoire	H335
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	Catégorie 1	---	H400
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 2	---	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

##### Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

## FASSNET 2

Mentions de danger	:	H290 H314  H400  H411  H335	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence			
Prévention	:	P261 P273 P280	Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P303 + P361 + P353  P305 + P351 + P338  P304 + P340 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### Étiquetage supplémentaire:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
Interdit à la vente au grand public

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nature chimique : Hypochlorite de sodium  
Solution aqueuse

## FASSNET 2

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
<b>hypochlorite de sodium, solution</b>				
No.-Index	: 017-011-00-1	>= 10 - < 25	Met. Corr.1	H290
No.-CAS	: 7681-52-9		Skin Corr.1B	H314
No.-CE	: 231-668-3		STOT SE3	H335
No. enr.	: 01-2119488154-34-xxxx		Aquatic Acute1	H400
REACH EU			Aquatic Chronic1	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

## **FASSNET 2**

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.
- Moyens d'extinction inappropriés : Exempt

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Chlore, Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de chlore

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
- Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection respiratoire. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Le produit déversé rend la route glissante Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

- Information : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

## **FASSNET 2**

supplémentaire relatives à l'élimination".

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent. Protéger de la lumière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer avec des acides ou des sels d'ammonium.

Classe de stockage (Allemagne) : 8B: Substances corrosives non combustibles

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## **FASSNET 2**

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Composant:** hypochlorite de sodium, solution **No.-CAS 7681-52-9**

##### **Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 3,1 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,55 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Contact avec la peau : 0,5 %

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,55 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Court-terme, Inhalation : 3,1 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 0,26 mg/kg p.c./jour

##### **Concentration prédite sans effet (PNEC)**

Eau douce : 0,21 µg/l

Eau de mer : 0,042 µg/l

STP : 0,03 mg/l

Libérations intermittentes : 0,26 µg/l

Sol :

## FASSNET 2

Exposition non présumée.

Sédiment marin :  
Exposition non présumée.

Sédiment d'eau douce :  
Exposition non présumée.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire*

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre combiné: B-P2  
Filtre combiné: B-P3  
Pour les concentrations de vapeur faible : EN 136. Pour des concentrations plus élevées : EN 137

##### *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.  
Délai de rupture : 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle  
Délai de rupture : 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène  
Délai de rupture : 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

##### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

## FASSNET 2

Lunettes de sécurité à protection intégrale

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : des vêtements de protection résistant aux alcalis (EN 340)

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: vert jaunâtre
Odeur	: léger de chlore
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: env. 12 ( 20 °C)
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: 102,2 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: 1,15 - 1,24 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible

## **FASSNET 2**

Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Décomposition thermique	: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité, dynamique	: 2,8 mPa.s
Explosibilité	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

### **9.2. Autres informations**

Corrosion pour les métaux	: Corrosif pour les métaux
---------------------------	----------------------------

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Conseils	: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
----------	---

### **10.2. Stabilité chimique**

Conseils	: Se décompose par chauffage. Se décompose à l'exposition à la lumière.
----------	--

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	: Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.
-----------------------	---

### **10.4. Conditions à éviter**

Décomposition thermique	: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
-------------------------	--

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter	: Acides. Composés d'ammonium. Anhydride acétique, Matières organiques, Peroxyde d'hydrogène, sels en métal, Cuivre, Nickel, Fer
-------------------	--

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux	: Chlore, Oxydes de chlore
-------------------------------------	----------------------------

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Données pour le produit**

#### **Effets CMR**

**Propriétés CMR**

Cancérogénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme mutagène
Tératogénicité	:	On ne le considère pas comme tératogène.
Toxicité pour la reproduction	:	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarques	:	Peut irriter les voies respiratoires.
-----------	---	---------------------------------------

**Exposition répétée**

Remarques	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
-----------	---	--

**Autres propriétés toxiques****Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

**Information supplémentaire**

Autres informations toxicologiques	:	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.
------------------------------------	---	--

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	---	--------------------------

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50	:	> 1100 mg/kg (Rat; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 401)
------	---	---

**Inhalation**

CL50	:	> 10,5 mg/l (Rat; 1 h; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 403)
------	---	---

**Dermale**

DL50	:	> 20000 mg/kg (Lapin; Substance d'essai: Chlore) (OCDE ligne directrice 402)
------	---	--

**Irritation****Peau**

## **FASSNET 2**

Résultat : Irritation sévère de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)  
effets corrosifs (homme)

### **Yeux**

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin) (OECD - Ligne  
Directrice 405)

### **Sensibilisation**

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Cochon d'Inde) (OCDE ligne  
directrice 406)

### **Effets CMR**

#### **Génotoxicité in vitro**

Résultat : négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne  
directrice 471)  
Ambigu (Test d'aberration chromosomique in vitro; Fibroblastes de  
hamster chinois) (OCDE ligne directrice 473)

#### **Génotoxicité in vivo**

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris) (OCDE  
ligne directrice 474)  
négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris) (OCDE  
ligne directrice 475)  
Ambigu (Effets sur la morphologie des spermatozoïdes et la  
méiotique des micronoyaux; Souris)

### **Tératogénicité**

NOAEL : 5,7 mg/kg  
Teratog.  
(Rat)Substance d'essai  
Chlore

### **Toxicité pour la reproduction**

NOAEL : 5 mg/kg  
Mère  
(Rat)(Oral(e))Effets sur la fertilitéSubstance d'essai  
Chlore

### **Autres propriétés toxiques**

#### **Toxicité à dose répétée**

## **FASSNET 2**

NOAEL : 50 mg/kg  
(Rat)(Oral(e); 90 Jrs) (OCDE ligne directrice 408)

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	---	--------------------------

#### **Toxicité aiguë**

##### **Poisson**

CL50 : 0,06 mg/l (Salmo gairdneri; 96 h)  
NOEC : 0,04 mg/l (Menidia peninsulae (capucette nord-américaine); 96 h)

##### **Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50 : 0,141 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h)

##### **algue**

NOEC : 0,0021 mg/l (algue; 7 Jrs) Eau douce

##### **Bactérie**

CE50 : > 3 mg/l (boues activées; 3 h)

#### **Toxicité chronique**

##### **Poisson**

NOEC : 0,04 mg/l (Menidia peninsulae (capucette nord-américaine); 28 jr)

##### **Invertébrés aquatiques**

NOEC : 0,007 mg/l (Crassostrea virginica; 15 jr) Eau de mer

#### **Facteur M**

## FASSNET 2

Facteurs M (Toxicité : 10  
aquatique aiguë)  
M-Facteur (Aquat. : 1  
Chron. Tox.)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	---	--------------------------

#### Persistance et dégradabilité

##### Persistance

Résultat : Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.  
Désagrégation par hydrolyse.  
Demi-vie dans l'eau douce < 1 jour

##### Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	---	--------------------------

#### Bioaccumulation

Résultat : log Kow -3,42 (20 °C)  
: Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
-------------------	---	--------------------------

#### Mobilité

Eau : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.  
Sol : Extrêmement mobile dans les sols  
Air : non volatile (Constante de Henry)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Données pour le produit

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

## FASSNET 2

bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

<b>Composant:</b>	<b>hypochlorite de sodium, solution</b>	<b>No.-CAS 7681-52-9</b>
<b>Information écologique supplémentaire</b>		

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

1791

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : HYPOCHLORITE EN SOLUTION  
**RID** : HYPOCHLORITE EN SOLUTION  
**IMDG** : HYPOCHLORITE SOLUTION

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C9; 80; (E)  
RID-Classe : 8

## **FASSNET 2**

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) : 8; C9; 80  
IMDG-Classe : 8  
(Étiquettes; No EMS) : 8; F-A, S-B

### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR : II  
RID : II  
IMDG : II

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : oui  
Dangereux pour l'environnement selon RID : oui  
Polluant marin selon le code IMDG : oui

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Données pour le produit**

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : 4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

## FASSNET 2

**Composant:** hypochlorite de sodium, solution

**No.-CAS** 7681-52-9

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

### État actuel de notification

#### hypochlorite de sodium, solution:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-668-3
ENCS (JP)	OUI	(1)-237
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-237
KECI (KR)	OUI	KE-31506
NZIOC	OUI	HSR003698
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes

## FASSNET 2

<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>UVCB</b>	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
<b>vPvB</b>	très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.

## FASSNET 2

- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.